

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, 8 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 8 août à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, Léo Gauthier, Manon Beudet et André Désilets

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2017-08-076

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2017-08-077

Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2017 et le suivi.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 4 juillet 2017, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2017-08-078

Adoption des comptes.

Il est proposé par Léo Gauthier et secondé par Denis Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 102 850.40\$, dont 11 056.40\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2017-08-079

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année **2017**, Peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Grégoire Bergeron, Appuyé par Manon Beudet
Et résolu :

- Que la Municipalité de **Saint-Samuel** se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année **2017**;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité nomme **Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière** à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

Résolution adoptée par la municipalité de **Saint-Samuel**, le 8 août 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-080

Dérogation mineure-rue Paul-lot 6103570.

Considérant une demande afin d'autoriser un projet de lotissement à 33,29 mètres de largeur en façade de la rue publique comparativement à 50 mètres de largeur minimal exigée à la rue de l'article 5.1.1 du règlement de lotissement n°217.

Considérant que la superficie respecte plus que les dimensions requises et que ce projet de lotissement se situe en îlot déstructuré et qu'aucun préjudice ne sera créé.

Pour ce motif, il est proposé par M. André Désilets, appuyé par M Léo Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Samuel autorise le lotissement à 33,29 mètres de largeur à la rue publique concernant le futur lot 6103570 situé sur la rue Paul.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-081

Avis de motion règlement 2017-292

Monsieur le conseiller Grégoire Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 363 modifiant le schéma d'aménagement et ajout d'un usage et construction soit principalement :
 - L'ajout et de certaines dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur.
 - L'ajout d'un usage complémentaire à l'habitation.
 - L'ajout de construction concernant l'abri.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-082

Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION DE Mme Manon Beaudet conseillère, appuyée par M Léo Gauthier conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement de zonage n° 2017-292.

Le présent projet de règlement n° 2017-292 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 363 modifiant le schéma d'aménagement et ajout d'un usage et construction soit principalement :
 - L'ajout et de certaines dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur.
 - L'ajout d'un usage complémentaire à l'habitation.
 - L'ajout de construction concernant l'abri.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 5 septembre 2017, à 19 h 05, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2017-08-083

OMH-budget révisé 2017.

Le conseiller André Désilets propose d'approuver le budget révisé 2017, il y a aucun changement pour St-Samuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-084

Travaux d'asphalte à la tonne.

Il est proposé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte la soumission de Pavage Veilleux. Le coût d'asphalte manuel est de 335\$TM et mécanisé est de 185\$TM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-085

Colloque de zone ADMQ 14 septembre 2017.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise la directrice générale a participé au colloque de zone de l'ADMQ au coût de 125\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-086

DEMANDE DE M. JEAN-YVES FERLAND

CONSIDÉRANT QU' une demande avait été déposée au bureau le 6 juin 2017 par M. Ferland pour une demande d'appui à une autorisation auprès de la CPTAQ visant à ajouter un usage « Organisation et tenue d'événement récréotouristique »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut pas appuyer sa demande d'autorisation puisque que l'usage demandé ne respecte pas la réglementation en vigueur et que l'endroit visé est en zone agricole mais bénéficiant d'une autorisation d'un projet de développement résidentiel seulement ;

CONSIDÉRANT QUE des lettres ont été déposées au bureau le 6 juillet 2017 pour remettre à chacun des membres du conseil et que cette lettre demande d'appuyer l'ajout d'usage « Organisation et tenue d'événements récréotouristique » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé d'inclure aux résidences existantes en zone agricole l'usage complémentaire de résidence touristique conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE cette fois-ci cette demande n'est pas conforme au règlement de zonage et n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE les installations septiques ne sont pas conformes pour l'usage demandés ;

CONSIDÉRANT QUE des plaintes ont déjà été formulés envers cet usage existant et non conforme à la réglementation en vigueur et non conforme au règlement provincial en matière d'environnement.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M André Désilets et appuyé par Mme Manon Beudet et unanimement résolu de ne pas donner suite à cette demande puisque des nuisances sont apparues avant même la demande.

2017-08-087

Demande de prêt temporaire Tire de Pick up et Tracteurs – Loisirs St-Samuel

Il est proposé par Manon Beudet et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil demande à voir le bilan financier de l'organisme des Loisirs de Saint-Samuel pour accorder un prêt temporaire au Loisirs de Saint-Samuel. Pour un montant de 14 275\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-088

Conformité des eaux usées - paiement.

Le conseiller M Denis Bergeron propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 3 000\$ pour la conformité des installations septiques du : 335, rue Legrand au coût de 3000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2017-08-089

Demande de soutien financier-Communauté Saint-Samuel.

Le conseiller M Denis Bergeron propose d'accorder un soutien financier pour notre église au montant de 300\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 21 h 03. La séance est close.

« Je, Denis Lampron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Denis Lampron,
Maire**

**Denis Lampron,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**